



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Application de la résolution 66/253 B de l'Assemblée générale sur la situation en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis comme suite à la résolution 66/253 B du 3 août 2012, par laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui rendre compte sous 15 jours de l'application de ladite résolution. Il fait le point sur les progrès réalisés pendant la période du 3 au 17 août dans la mise en œuvre de la résolution pour ce qui est de ses aspects politique et humanitaire et de la sécurité et des droits de l'homme.

2. Au cours de la période considérée, la situation générale en Syrie a continué de se détériorer, la ville d'Alep ayant été le théâtre des combats les plus violents à ce jour. De violents affrontements ont continué d'opposer le Gouvernement syrien et des éléments de l'opposition armée. Le Gouvernement est resté convaincu de sa capacité de l'emporter militairement sur l'opposition et a refusé d'ouvrir un dialogue politique ou d'avancer dans la mise en œuvre promise du plan en six points à moins que l'opposition ne dépose les armes. L'opposition armée est pour sa part restée persuadée qu'elle réussirait à renverser le régime par les armes et a rejeté les conditions posées par le Gouvernement pour entamer un dialogue. Dans certaines régions, on a observé des réductions temporaires et localisées du nombre de combattants, alors que dans d'autres, les combats se sont au contraire intensifiés. Des éléments armés de l'opposition ont attaqué Alep et Damas, tandis que les forces gouvernementales ont continué d'utiliser des armes lourdes contre des agglomérations, recourant encore plus qu'auparavant à des moyens aériens.

3. La situation humanitaire s'est encore aggravée avec l'intensification des combats dans les agglomérations. On estime à plus d'un million le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie. De surcroît, au 17 août, plus de 170 000 Syriens avaient cherché refuge hors des frontières de leur pays. Un tel flux de déplacés et de réfugiés pose de graves problèmes pour de nombreuses



collectivités à travers le pays, d'autant qu'il s'accompagne de la destruction des habitations et des infrastructures civiles dans les régions d'origine. Le Gouvernement et les groupes d'opposition ont continué de commettre de graves violations des droits de l'homme.

4. Sur le plan diplomatique, la communauté internationale est restée divisée et ses efforts ont continué de manquer de cohérence, mais quelques tentatives ont néanmoins été entreprises ces dernières semaines pour régler le conflit. Le 9 août, le Gouvernement iranien a tenu une réunion à laquelle ont assisté 30 pays et, les 14 et 15 août, l'Arabie saoudite a accueilli un sommet de l'Organisation de la coopération islamique.

II. Point sur l'application de la résolution 66/253 B de l'Assemblée générale

5. Au cours de la période à l'examen, j'ai continué d'engager les États Membres et les organisations régionales à appuyer les efforts déployés par l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie pour trouver une solution politique à la crise syrienne. Dans le même temps, le Bureau de l'Envoyé spécial et la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) ont poursuivi les consultations engagées avec le Gouvernement syrien et l'opposition dans le but d'obtenir leurs vues sur les moyens d'appuyer une transition politique pacifique.

6. Au cours des dernières semaines, les groupes de l'opposition politique et armée ont fait plusieurs tentatives pour établir un plan de transition pour la Syrie, certains ayant notamment émis l'idée de mettre en place un gouvernement de transition ou un gouvernement en exil. Aucune des propositions n'a toutefois bénéficié du consensus nécessaire de la part des différents intéressés en Syrie et à l'étranger, ce qui montre à quel point il est difficile pour l'opposition, à ce stade, de s'entendre sur un processus de transition. Le Gouvernement syrien a par ailleurs tenté d'amorcer un processus politique en nommant un ministre de la réconciliation nationale chargé de servir d'interlocuteur, lequel n'a toutefois pas été accepté par l'ensemble des groupes d'opposition.

7. En définitive, l'action menée en faveur d'une transition politique sans exclusive et conduite par les Syriens a été entravée par le changement radical intervenu dans la situation militaire sur le terrain, qui a détourné l'attention des deux parties de la transition envisagée dans le communiqué de Genève du 30 juin et le plan d'action en six points approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2042 (2012). Les événements survenus en Syrie ont montré que le Gouvernement restait convaincu qu'il disposait des moyens militaires de vaincre l'opposition. Il a refusé de subordonner le dialogue politique au départ du Président Assad et n'a rejoint la table des négociations qu'après la fin de l'opération militaire d'Alep. Pour sa part, l'opposition syrienne semblait croire que le régime était sur le point de s'effondrer, menacé par de nouvelles défections de hauts responsables et une opposition mieux coordonnée. Convaincue que ses actions militaires lui permettraient de renverser le régime actuel, l'opposition armée n'a pas accepté les conditions posées par le Gouvernement pour entamer un dialogue et a de plus en plus recouru à la violence, y compris dans les grandes villes, pour mettre fin au conflit.

8. Je suis particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles des tierces parties favorisent l'usage de la violence tant par le Gouvernement que par l'opposition. Si ces informations sont avérées, ceux qui fournissent des armes aux deux parties jouent un rôle direct dans la détérioration de la situation. Des livraisons d'armes auraient été effectuées au mépris des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. J'exhorte les États Membres qui ont l'oreille du Gouvernement syrien ou des forces de l'opposition à promouvoir une résolution du conflit par des moyens pacifiques plutôt que par l'usage de la force.

9. Durant la période considérée, la MISNUS a cherché à s'assurer que les conditions énoncées dans la résolution 2059 (2012) du Conseil de sécurité étaient réunies, en continuant par ailleurs de promouvoir toutes les occasions de dialogue aux fins de la mise en œuvre du plan en six points établi par l'Envoyé spécial. La cessation unilatérale du recours à la violence et de l'utilisation des armes lourdes demandée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le plan en six points de l'Envoyé spécial et le communiqué du Groupe d'action n'a pas été concrétisée. S'il y a eu des réductions temporaires et localisées du recours aux armes lourdes et du niveau de la violence, et bien que la perspective de brèves interruptions des combats à des fins humanitaires se soit améliorée à Homs, dans d'autres régions du pays, et en particulier à Alep, le conflit s'est intensifié. L'emploi des armes lourdes n'a pas cessé et, d'après la MISNUS, les retraits de troupes observés participaient d'une stratégie de redéploiement des forces vers d'autres zones de combat. Les groupes armés de l'opposition auraient aussi déplacé leurs forces en vue de poursuivre des opérations existantes ou d'en engager de nouvelles. Ils ont notamment attaqué les villes de Damas et Alep, ce qui a conduit le Gouvernement à lancer de violentes représailles dans le cadre desquelles il a employé des armes lourdes dans des zones densément peuplées.

10. La MISNUS a constaté que, s'il variait en intensité, le conflit ne s'essouffait pas, et que l'on continuait d'employer de l'artillerie, des chars, des hélicoptères et d'autres moyens aériens à Deir Zor, Homs, Rif-Damas et Alep. Entre le 3 et le 17 août, on a observé à quatre reprises des hélicoptères tirant sur Alep et Deir Zor et, le 9 août, des avions ont été vus tirant sur Homs. La période considérée a été marquée par la poursuite sans relâche des opérations militaires au sol lancées à Alep, et des bombardements ont été observés dans d'autres régions à intervalles réguliers, ce qui n'augure pas de la cessation durable de l'emploi d'armes lourdes. Par ailleurs, toutes les zones observées par la MISNUS ont été le théâtre d'incessants affrontements à l'arme légère déclenchés par l'une ou l'autre des parties. L'opposition armée a continué d'utiliser des engins explosifs improvisés, notamment dans l'attaque présumée contre les locaux d'une chaîne de télévision syrienne à Damas le 6 août et dans l'explosion qui s'est produite le 15 août dans une installation militaire proche du siège de la MISNUS, que l'opposition a revendiquées.

11. Le 27 juillet, compte tenu des inquiétudes qu'a suscitées la menace de l'utilisation et du transfert d'armes chimiques ou biologiques, j'ai écrit au Président Assad pour lui faire part de mes propres graves préoccupations et l'exhorter à ne pas recourir à ce type d'armes quelles que soient les circonstances. J'ai insisté sur la responsabilité fondamentale qui incombe au Gouvernement syrien de garantir la sûreté et la sécurité des stocks d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Le 31 juillet, j'ai reçu une réponse par laquelle le Vice-Premier Ministre

syrien m'informait que la Syrie était partie au Protocole de Genève du 17 juin 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques et en respectait les dispositions.

12. Je suis également préoccupé par le risque que le conflit déstabilise les voisins de la Syrie. À cet égard, des informations alarmantes faisant état de prises d'otages et d'enlèvements en représailles commis en Syrie et au Liban ont exacerbé les tensions sociales et régionales. Le plan en six points prévoit la libération des personnes détenues injustement. Je suis fermement convaincu qu'il faut que toutes les parties relâchent ceux qui sont détenus contre leur gré sans bénéficier des garanties d'une procédure régulière. La prise d'otage n'est jamais une solution acceptable et les droits fondamentaux des civils doivent être scrupuleusement protégés.

13. En outre, d'après des informations fiables que j'ai reçues, des explosifs seraient exportés clandestinement depuis la Syrie vers le Liban, dans le but présumé de déstabiliser le Liban, et des armes seraient introduites en contrebande en Syrie, contribuant à une militarisation accrue du conflit. J'exprime depuis longtemps déjà mes préoccupations face à la contrebande d'armes qui sévit à travers la frontière libano-syrienne au mépris des dispositions de la résolution 1701 (2006). J'engage toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ce commerce illégal et dangereux.

14. Durant la période à l'examen, la situation humanitaire en Syrie s'est détériorée encore davantage. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence s'est rendue en Syrie et au Liban du 13 au 16 août afin d'évaluer la situation et d'examiner les moyens d'apporter une aide humanitaire accrue à ceux qui en ont besoin. Le nombre de victimes du conflit a plus que doublé depuis l'évaluation initiale effectuée en mars 2012. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les organismes des Nations Unies estimaient que plus de 2,5 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en Syrie, dont 1,2 million de déplacés. Le recours aux armes lourdes et à l'artillerie dans des zones densément peuplées avait de graves conséquences sur les civils. Bien que les organismes des Nations Unies n'aient pas été en mesure de donner le nombre exact de victimes, de nombreuses sources ont signalé que des civils avaient été blessés et tués dans les combats. Les civils déplacés ou vivant dans des zones de conflit n'avaient pas suffisamment, voire pas du tout, accès aux services essentiels comme la santé et l'éducation. Moins de 56 % des établissements de soins de santé primaires et moins de la moitié des hôpitaux ont été jugés entièrement opérationnels. Certaines structures de soins auraient été occupées ou prises pour cible par les parties au conflit. Les conditions socioéconomiques ont encore empiré, les prix des denrées alimentaires ayant triplé dans certaines régions. On a également signalé une grave pénurie de carburant et de médicaments de base.

15. Les collectivités locales de Syrie n'avaient plus les moyens de venir en aide à ceux qui avaient fui la violence. En conséquence, de nombreuses personnes déplacées ont cherché refuge dans des écoles, des mosquées et d'autres bâtiments publics, qui n'étaient pas équipés pour les accueillir. Selon le Ministère de l'éducation, au 7 août, 271 écoles dans 12 des 14 gouvernorats du pays abritaient des déplacés. De surcroît, près de 9 000 déplacés avaient cherché refuge dans 17 écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Sans accès à des services adéquats

d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ils avaient un besoin immédiat de nourriture, de fournitures non alimentaires et de soins de santé. Les réfugiés palestiniens et irakiens en Syrie souffraient de plus en plus. Selon les estimations de l'UNRWA, près de 80 % des réfugiés palestiniens immatriculés en Syrie, soit presque 385 000 personnes, ont été touchés.

16. Un nombre croissant de Syriens ont cherché refuge dans les pays voisins. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué qu'au 17 août, plus de 170 000 réfugiés avaient été immatriculés, dont 15 096 en Iraq, 46 898 en Jordanie, 46 672 au Liban et 61 450 en Turquie. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les trois quarts des réfugiés étaient des femmes et des enfants. Les réfugiés immatriculés bénéficiaient d'une aide des gouvernements hôtes et du Haut-Commissariat. Par ailleurs, un grand nombre de Syriens avaient fui dans des pays voisins sans se déclarer comme réfugiés, étant hébergés par des proches ou d'autres particuliers.

17. L'insécurité croissante a continué d'entraver le bon déroulement des opérations humanitaires à l'intérieur de la Syrie. À Alep, le Croissant-Rouge arabe syrien a signalé avoir dû suspendre la plupart de ses activités en raison des dangers auxquels faisait face son personnel sur le terrain. La sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires ne pouvait pas être garantie. Le Programme alimentaire mondial (PAM), qui avait prévu de fournir une aide alimentaire à 850 000 personnes en juillet, n'a pas été en mesure d'atteindre son objectif du fait des retards de distribution causés par les violences. À Deraa, la plupart des activités de l'UNRWA ont été suspendues.

18. Les organisations humanitaires ont continué de faire face à une autre difficulté de taille, à savoir le sous-financement. Au 17 août, seuls 45 % des 180 millions de dollars nécessaires pour financer le plan d'intervention humanitaire avaient été réunis, seuls 20 % l'ayant été pour la composante eau, assainissement et hygiène et 30 % pour la composante santé. Le plan était en cours de révision afin qu'il soit tenu compte de l'augmentation du nombre de personnes devant recevoir une aide humanitaire, qui est passé de 1 million à 2,5 millions. Seuls 33 % des 193 millions de dollars nécessaires au plan révisé de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens avaient été recueillis. Au 17 août, le Fonds central pour les interventions d'urgence avait ouvert un crédit de 32,6 millions de dollars au titre de l'intervention humanitaire en Syrie et dans les pays voisins.

19. Nonobstant ces problèmes, les organisations humanitaires ont intensifié leurs activités, tant dans les zones contrôlées par le Gouvernement que dans celles tenues par l'opposition. Le nombre de personnes recevant une aide alimentaire du PAM a été multiplié par quatre depuis mars 2012. Au 17 août, 270 000 personnes avaient reçu des fournitures non alimentaires, et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait distribué des trousseaux médicaux au Ministère de la santé et au Croissant-Rouge arabe syrien afin de répondre aux besoins de 700 000 personnes en 2012. De l'eau et des services d'assainissement ont été fournis aux déplacés et à la population locale et, au 17 août, 300 000 personnes avaient bénéficié de ces services à Homs.

20. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de recevoir des informations fiables faisant état de violations des dispositions du droit humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par le Gouvernement et les forces armées de l'opposition. On a continué de signaler des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des exécutions

extrajudiciaires de la part des forces gouvernementales. La restriction de l'accès aux soins de santé, les attaques menées contre des hôpitaux, l'occupation militaire d'établissements de soins et l'arrestation et la détention de travailleurs de la santé par les forces gouvernementales ont encore aggravé la situation humanitaire. Dans le même temps, un nombre accru de prisonniers capturés parmi les forces gouvernementales, les milices progouvernementales et les civils favorables au régime auraient été victimes d'enlèvements, d'actes de torture, de mauvais traitements et d'exécutions extrajudiciaires et sommaires. Le 10 août, quatre journalistes d'une chaîne de télévision progouvernementale ont été enlevés; l'un d'entre eux est mort et les trois autres ont été libérés. Le 11 août, un autre journaliste travaillant pour une chaîne de télévision de l'État a été tué par l'Armée syrienne libre. Le Haut-Commissariat a également appris que les groupes armés de l'opposition déployaient des tireurs embusqués qui prenaient des civils pour cibles. Les informations selon lesquelles ces groupes avaient entrepris de dispenser la justice eux-mêmes par l'intermédiaire du « Conseil de justice religieux » et prononçaient des peines de mort se sont avérées particulièrement préoccupantes. Les deux parties au conflit ont porté atteinte aux droits garantis aux enfants. D'après le Haut-Commissariat, les graves violations du droit international humanitaire commises par le Gouvernement et par les forces armées de l'opposition pourraient être qualifiées de crime contre l'humanité.

21. L'escalade générale des hostilités a empêché la MISNUS de s'acquitter de l'intégralité de son mandat, nécessitant le retrait temporaire de la moitié du contingent initial d'observateurs militaires de la Mission, puis une deuxième réduction entre le 10 et le 13 août, à la suite de laquelle le nombre d'observateurs est tombé à 100 hommes. La Mission n'a de ce fait pas été en mesure de vérifier les informations selon lesquelles les parties se seraient rendues coupables de violations de droits de l'homme, y compris des violences sexuelles, des détentions arbitraires prolongées et des exécutions sommaires. Elle a néanmoins cherché à évaluer l'impact du conflit sur les civils dans toute la mesure possible, en visitant des établissements de soins dans certaines régions pour en observer l'état et les conditions de fonctionnement et en se rendant dans des zones à forte concentration de déplacés. À l'occasion de ces visites, elle a constaté une pénurie de fournitures médicales dans les hôpitaux et des conditions difficiles dans les camps de déplacés, notamment un manque de nourriture et de services de base. Elle s'est également rendue à la prison de Homs pour y examiner les conditions de détention après que des violences y avaient éclaté. Sauf à Homs, elle n'a eu qu'un accès limité aux détenus et a eu du mal, en raison du climat d'insécurité, à prendre contact avec ceux qui avaient été libérés.

22. Aucune suite n'a été donnée aux demandes tendant à se rendre en Syrie formulées par des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, dont le Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays. Le 3 août, le Gouvernement syrien a toutefois accueilli une demande de visite du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, faisant observer qu'il considérait favorablement la proposition du Rapporteur spécial de se rendre dans le pays pour y formuler des recommandations dans le cadre de son mandat.

23. Bien que le Président de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne se soit rendu à Damas du 23 au 25 juin pour y

discuter des travaux de la commission avec les autorités syriennes, la commission n'a pas été autorisée à entrer dans le pays pour s'acquitter de son mandat. Elle devrait néanmoins présenter son rapport (publié le 15 août sous la cote A/HRC/21/50) à la vingt et unième session du Conseil des droits de l'homme, qui se tiendra en septembre 2012. Une liste confidentielle de personnes et d'entités présumées responsables de crimes contre l'humanité, de violations du droit international humanitaire et de violations graves des droits de l'homme sera fournie à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lorsque le mandat actuel de la commission viendra à expiration, au mois de septembre.

III. Conclusions

24. L'ONU reste déterminée à aider le peuple syrien à dégager une solution menée par les Syriens autre que le recours à la force et à trouver, avec l'appui unanime de la communauté internationale, les moyens de négocier une transition vers un système politique démocratique et pluraliste garantissant l'égalité des droits pour tous. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale continuent de servir de base aux efforts déployés par l'Envoyé spécial en vue de promouvoir une transition politique et de faire cesser la violence en Syrie grâce à l'application intégrale du plan en six points.

25. À l'avenir, je continuerai de travailler avec toutes les parties en vue de régler rapidement le conflit et de mettre fin à la violence. Dans les limites imposées par la situation sur le terrain, l'équipe de pays des Nations Unies poursuivra l'importante mission qu'elle remplit en aidant à soulager les souffrances du peuple syrien, et les organismes humanitaires des Nations Unies continueront leurs travaux. L'Organisation ne peut pas cesser d'aider et d'encourager le peuple syrien à trouver une solution à la crise. Au contraire, nous devons nous adapter à la situation tout en continuant à aider les Syriens à mettre en œuvre les mesures qu'ils auront arrêtées pour parvenir à un règlement politique négocié et sans exclusive.

26. Nous devons en priorité œuvrer sur le plan politique à atténuer les pires effets du conflit, tout en continuant d'aider les parties à trouver une solution à la crise. L'un des plus grands risques est de voir le conflit dégénérer en une guerre civile totale. Si l'ONU veut mettre la population à l'abri des pires répercussions d'une guerre civile, il lui faut travailler avec tous les secteurs de la société syrienne, y compris les femmes et les jeunes, en vue d'ouvrir des voies de communication transcendant les divisions communautaires et, éventuellement, de trouver des terrains d'entente. Cet objectif devrait être l'une des priorités immédiates de l'Organisation.

27. Il nous incombe de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin aux violences qui opposent les Syriens et les aider à aplanir leurs divergences afin qu'ils bâtissent un avenir répondant aux aspirations légitimes du peuple. À l'heure où le système des Nations Unies se mobilise pour soutenir la population syrienne, nous devons rappeler aux parties, et avant tout au Gouvernement, que c'est à elles qu'il appartient en premier lieu de trouver une solution à la crise qui est en train de dévaster leur pays.

28. Toutes les parties au conflit mènent des opérations militaires dans des zones densément peuplées, faisant preuve d'un mépris flagrant des obligations qui leur sont faites par le droit international humanitaire. Surtout, les autorités syriennes

n'ont pas fait le premier pas pour mettre fin à la violence. Cela étant, si la protection des civils incombe au premier chef au Gouvernement, c'est une obligation que le droit international met aussi à la charge de l'opposition armée. Les forces déployées dans des zones peuplées sont tenues d'éviter de placer des objectifs militaires dans des agglomérations et de veiller à ce que l'usage de la force soit conforme aux principes de proportionnalité et de distinction. Les deux parties doivent prendre les précautions nécessaires pour épargner la population civile et les biens de caractère civil. Les auteurs de crimes internationaux et d'autres violations graves des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles, doivent tous être tenus responsables de leurs actes quelle que soit leur appartenance politique.

29. Je suis gravement préoccupé par la militarisation continue du conflit en Syrie, qui a de graves conséquences humanitaires. J'en appelle aux tierces parties, et en particulier aux pays de la région, et souligne qu'il leur incombe de faire tout leur possible pour mettre fin à cette situation. Je demande au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de s'attacher à trouver un terrain d'entente afin d'aider le peuple syrien à faire cesser la violence et à poser les jalons d'un avenir pacifique et démocratique sans laissés-pour-compte. J'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien et l'opposition armée à cesser les opérations militaires, à entamer un dialogue, à protéger les civils et à respecter les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. J'engage instamment toutes les parties, en particulier le Gouvernement syrien, à faire en sorte que les secours humanitaires puissent parvenir immédiatement et sans conditions à tous ceux qui en ont besoin.

30. Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Envoyé spécial, Kofi Annan, qui s'est acquitté de sa mission ardue avec courage et détermination et a tenté de rassembler la communauté internationale autour de principes clefs afin de mettre un terme aux souffrances en Syrie et de poser les jalons d'un pays qui réponde aux aspirations de son peuple et préserve ses institutions, son unité et son intégrité territoriale. L'important travail qu'il a entrepris doit être poursuivi. Je tiens également à remercier les observateurs militaires et le personnel civil de la MISNUS ainsi que l'équipe des Nations Unies en Syrie du dévouement dont ils ont fait preuve malgré des conditions difficiles.

31. M. Annan devant démissionner de ses fonctions à la fin août 2012, j'ai décidé, en consultation avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, de nommer M. Lakhdar Brahimi Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie à compter du 17 août. Je suis reconnaissant à M. Brahimi de bien vouloir employer son expérience et ses talents considérables à tenter de mettre un terme à la violence et aux souffrances en Syrie, mission cruciale dans le cadre de laquelle il comptera à juste titre sur l'appui ferme, unanime et indispensable de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Promouvoir la résolution pacifique du conflit en Syrie par la voie de la diplomatie reste l'une des premières priorités de l'ONU. La poursuite des combats et la militarisation accrue ne feront qu'exacerber les souffrances et rendre plus difficile le règlement de la crise par des moyens pacifiques permettant de répondre aux aspirations du peuple syrien.